

2026/156

NB

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
N° 2026/05/16

## SEANCE DU 18 MAI 2026

L'an deux mille vingt six et le dix-huit mai à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune de Toulouges, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal située parc de Clairfont, sous la présidence de Monsieur Nicolas BARTHE, Maire.

<b>Date de la convocation :</b> 12/05/2026	<p><b>Présents :</b> Nicolas BARTHE, Laurent LOPEZ, Aurélie PASTOR-BARNEOUD, Eric GARAVINI, Christine MALET, Thierry SEGARRA, Stéphanie GOMEZ, Hélène GODET-BARRATIER, Serge CIVIL, Pascale MICHEL, Béatrice BAILLEUL, Jean-Marie MARTIN-RODRIGUEZ, Isabel COSTE-REYES, Patrice PASTOU, Sandra LEBLANC-FERRER, Sébastien DAUDÉ, Audrey CALVET, Nouredine KOURDAN, Virginie VILA, Sandrine RABASSE, Fabrice SCHORDING, Rudy KLEIN, Laurette NARANJO, Martial MIR, Sabrina BEDOYA-HADJAB, Boris DEMAIN,</p> <p><b>Absents excusés ayant donné procuration :</b> Eric BOSQUE procuration Fabrice SCHORDING, Philippe BOUILS procuration Eric GARAVINI, Michel GAILLARD procuration Boris DEMAIN</p> <p><b>Secrétaire de séance :</b> Laurent LOPEZ</p>
<b>Nombre de conseillers :</b>	
<b>En exercice :</b> 29	
<b>Présents :</b> 26	
<b>Votants :</b> 29	

**APPROBATION DE LA MODIFICATION ET DE LA REORGANISATION  
DU SEVICE DE POLICE MUNICIPALE**

Rapporteur : Nicolas BARTHE

Nicolas BARTHE explique à l'assemblée que dans le cadre de l'évolution de l'organisation du service de la police municipale, il est envisagé de modifier le planning de travail des agents, avec un passage d'un rythme hebdomadaire de cinq jours à quatre jours.

Cette réorganisation répond à une volonté de la commune, soucieuse d'optimiser le fonctionnement du service, d'améliorer la continuité des missions sur le terrain et d'adapter les horaires aux besoins opérationnels de la commune.

En effet, ce nouveau cycle de travail permettrait une meilleure répartition des effectifs, une présence accrue sur des plages horaires stratégiques, ainsi qu'une amélioration des conditions de travail des agents, tout en garantissant un service public de qualité.

Le Comité Social Territorial, dans sa séance du 13 mai 2026 a examiné et a approuvé à l'unanimité cette organisation.

Monsieur le Maire précise qu'une expérimentation, au préalable, était en cours depuis novembre 2025.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

**APPROUVE** la modification et la réorganisation du service de Police Municipale

Fait et délibéré les jour, mois en an que dessus,  
Pour extrait certifié conforme  
Délibération rendue exécutoire par publication ou notification  
à compter du **21.05.2026**.....

Le Secrétaire de séance



Laurent LOPEZ

Fait à Toulouges, le 19 mai 2026

Le Maire,



Nicolas BARTHE

En application de l'article R.421-1 du code de justice administrative, toute personne intéressée peut contester la légalité de la présente décision dans les deux mois qui suivent la date de publication sous format électronique pour les actes réglementaires et les actes ni réglementaires et/ou sa notification pour les seuls actes individuels.

A cet effet, elle peut saisir le Tribunal administratif de MONTPELLIER (espace Pitot, 6 rue Pitot, 34063 MONTPELLIER CEDEX 02) d'un recours pour excès de pouvoir. Elle peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision et/ou d'un recours hiérarchique le représentant de l'Etat dans le département. Cette démarche proroge le délai de recours contentieux qui doit alors être reconduit après l'écoulement d'un délai de deux mois suivant la réception de ce recours. L'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut décision de rejet implicite. Toutefois, lorsqu'une décision explicite de rejet intervient avant l'expiration de cette période, elle fait à nouveau courir le délai de recours. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Acte mis en ligne le **21.05.2026**.....